

ENTRE COTES ET CEPS 2022

REGLEMENT DE LA COURSE

Art 1 : Organisation

Cette course est organisée par les « Foulées Vertes en Libournais » (association loi 1901 enregistrée le 18/01/2013 sous le N° SIREN 791245822) en **partenariat avec la Ville de Libourne**.

Art 2 : Programme

La 14^{ème} édition aura lieu le dimanche **22 mai 2022** à partir du stade de Plince à Libourne.

Des navettes partiront de Libourne pour amener les participants à Montagne à 7h pour les marcheurs et à 8h30 pour les coureurs.

Une consigne sera à disposition des coureurs du 20 km.

Nous vous rappelons que parking et douches sont à votre disposition au stade de Plince.

Art 3 : Epreuves

3 courses à pied et 2 marches :

- Trail de 12 km (un point d'eau au 6^{ème}) **départ 9h30** et arrivée au stade de Plince à Libourne.
- Trail Solo de 20 km (un point d'eau au 8^{ème} et au 16^{ème}) **départ de Montagne à 9h30** et arrivée au stade de Plince à Libourne.
- Trail Duo «Le Roger Prince» **de 20 km** (un point d'eau au 8^{ème} et au 16^{ème}) **départ de Montagne à 9h30** et arrivée au stade de Plince à Libourne.
- Marche de 12 km (un point d'eau au 6^{ème} km) **départ 9h30** et arrivée au stade de Plince à Libourne.
- Marche de 20 km (un point d'eau au 8^{ème} et au 16^{ème}) **départ de Montagne à 8h** et arrivée au stade de Plince à Libourne. Temps maximum 5 heures.

Barrière Horaire : au-delà de 13 heures, les participants seront considérés hors compétition.

Duo : Classification spécifique du binôme pour lequel les 2 concurrents doivent prendre le Départ et passer la ligne d'Arrivée **ensemble**.

Les arrivées se feront au Stade de Plince à Libourne.

Des **douches** seront à disposition (selon les normes sanitaires au moment de la course).

Les concurrents seront en autonomie alimentaire sur le parcours : pas de ravitaillement solide, **seulement des points d'eau**.

Art 4 : Participation

Le trail de 12 km est ouvert à tous, licenciés et non licenciés nés le 21/05/2006 et avant (avec autorisation parentale pour les mineurs)

Le trail de 20 km solo ou duo est ouvert à tous, licenciés et non licenciés nés le 21/05/2004 et avant.

Pour les non licenciés, il est obligatoire de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an en date de la course.

Une copie de la licence en cours de validité à la date de la course est à fournir pour les licenciés FFA.

Pour les licenciés autres que FFA, il est nécessaire qu'apparaisse la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition avec la licence.

Les deux marches sont ouvertes à tous, sans certificat médical et par conséquent sans classement. Les mineurs participants restent sous la responsabilité de leurs parents.

Art 5 : Inscription

Les inscriptions peuvent se faire :

- sur notre site internet <https://www.foulesvertesenlibournais.fr>

- sur le site <https://ok-time.fr> avant le **20/05/2022**

- **Jusqu'au 10 Mai 2022 inclus**, les tarifs sont :

- **12** euros pour le 12 km trail ou marche
- **20** euros pour le 20 km trail ou marche en Solo
- **35** euros (pour 2) pour le 20 km en Duo

- **A partir du 11 Mai 2022 les tarifs seront majorés :**

- **17** euros pour le 12 km trail ou marche
- **25** euros pour le 20 km trail ou marche en Solo
- **40** euros (pour 2) pour le 20 km en Duo

Pour les personnes **préinscrites** (dossier complet obligatoire), **retrait des dossards**

- Au magasin Espace Rando Running le **samedi 21 mai 2022 de 10H à 18H**
- Au stade Plince Le dimanche 22 mai 2022.

Pas d'inscription sur place le Dimanche 22 mai 2022.

Attention : Nombre de participants limité à 500.

Art 6 : Parcours

Les parcours sont à 90 % nature.

Les épreuves empruntant parfois de courts passages ouverts à la circulation routière, **les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route.**

L'organisation mettra en place un signalement à toutes les intersections de route.

La responsabilité des concurrents peut être engagée en cas d'accident.

Les concurrents s'engagent à ne rien jeter dans la nature, à respecter l'environnement et les propriétés traversées sous peine d'exclusion de la course.

Certains passages privés du parcours ne sont ouverts que le jour de la course. Nous vous remercions de ne pas en garder ou diffuser les traces.

Pour des raisons de sécurité et/ou en cas d'intempéries, les organisateurs se réservent le droit de modifier le parcours.

Art 7 : Sécurité et Assistance médicale

Des signaleurs seront présents sur le parcours. Les coureurs seront guidés par les signaleurs, des rubalises et fléchages. Une personne de l'organisation fermera chaque épreuve.

Un médecin et la Sécurité civile seront présents à l'arrivée sur le stade Plince et en liaison avec l'organisation. Ils sont habilités à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

Vous pouvez joindre l'organisation de la course au **07 67 53 37 62**

Art 8 : Récompenses

Seront récompensés :

- les **trois premières féminines** et les **trois premiers masculins au scratch** sur les courses des 12 km et 20 km.

- le 1er duo féminin, masculin et mixte sur la course du 20 km en duo.

Une bouteille de vin sera remise à chaque arrivant coureur ou marcheur.

Un buffet et une Bière vous seront offerts.

Pour une démarche environnementale, l'organisation demande aux concurrents de se munir de leur propre verre ou tasse.

Art 9 : Assurance

L'organisation est couverte par une assurance Responsabilité Civile Organisatrice contractée auprès d'AXA Assurances contrat n° 0000005707497804.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, du non-respect du code de la route ou des consignes données au départ de cette épreuve, de pertes ou vols d'objets et matériels.

Art 10 : Droit à l'image

Toute inscription autorise expressément les organisateurs de la course, ainsi que leurs ayants-droit tels que partenaires et médias, à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles le coureur pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à cette épreuve.

Art 11 : Validation

Tout concurrent qui s'inscrit reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses.

Art 12 : Annulation

Toute demande de remboursement de l'inscription, en cas de maladie ou décès d'un proche, devra se faire par courriel à l'adresse suivante : foulesvertesenlibournais@gmail.com, accompagnée d'un justificatif avant le 22 mai 2022.

L'organisation se réserve le droit de refuser une demande d'annulation en fonction des circonstances.

Si cette course venait à être annulée sur décision préfectorale, pour des raisons sanitaires ou autres, les inscriptions seront reportables sur l'année suivante (aucun remboursement ne sera accordé).